

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHELLE - 1704 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 29/12/2025 - 11636 - 1994 B 50004 - 393 496 054 - A.B.C.M.
LOCATIONS

A.B.C.M. Locations

Sarl au capital de 7 622.45 €

2, rue Jeanne d'Arc
17730 - PORT DES BARQUES
RCS 393 496 054 00015

RAPPORT DE GESTION

Assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2025

(Exercice clos le 31 Décembre 2024)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis aujourd'hui en assemblée générale ordinaire annuelle, afin de soumettre à votre approbation, après lecture de notre rapport portant sur la situation de la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les comptes annuels dudit exercice.

ACTIVITE DE LA SOCIETE :

- Au cours de l'exercice susmentionné, l'activité de la société a été la suivante : ...;

Produits d'exploitation	13 920
Charges d'exploitation	22 875
Produits financiers	0
Produits exceptionnels	3 603
Charges Exceptionnelles	
Impôts sur les sociétés	0
Perte	5 351

- L'évolution prévisible et les perspectives d'avenir sont les suivantes : ...;

Il n'y a pas eu de location de matériels durant l'exercice.

Des études sont en cours pour revaloriser dans un cadre immobilier les possibilités financières de la société.

■ Au cours de l'exercice écoulé, la société a mené diverses actions en matière de recherche et de développement, et plus précisément :

■

NEANT

Ces différents éléments rappelés, nous allons vous présenter les comptes de la société. Ceux-ci ont été établis selon la même présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que pour l'exercice précédent.

Ils font ainsi apparaître une perte de 5 351 €. Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

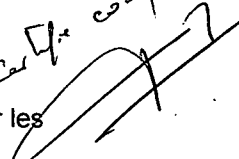
Réserves - 5 351.00 €

Nous vous précisons, en outre, qu'aucune dépense visée par l'article 39-4 du Code général des impôts n'est incluse dans les comptes qui vous sont présentés. Nous vous rappelons, par ailleurs, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices écoulés. .

Nous vous demanderons également de donner quitus de sa gestion à votre gérant.

Souhaitant que toutes ces propositions emportent votre agrément, nous vous invitons à voter les résolutions correspondantes.

LA GERANCE

certifié conforme


A.B.C.M. Locations

Sarl au capital de 7 622.45 €

2, rue Jeanne d'Arc
17730 - PORT DES BARQUES

RCS 393 496 054 00015

PROCES-VERBAL de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2025

Exercice clos le 31 décembre 2024

L'an deux mille vingt cinq, le 30 juin à 10 heures, les associés de la société se sont réunis à 2, rue Jeanne d'arc à 17730 Port des Barques sur convocation du gérant en date du 10 juin 2025.

L'assemblée est présidée par Mr BARRUSTA André en qualité de gérant
Le président constate que les associés suivants sont présents à savoir :

- ** Mr BARRUSTA André (propriétaire de 24 parts);
- ** Mr BARRUSTA Hervé (propriétaire de 13 parts);
- ** Mme BARRUSTA Marie Pierre (propriétaire de 13 parts);
- ** Sté civile B & C Investissements (propriétaire de 450 parts

Total des parts présentes ou représentées 500 parts soit la totalité du capital social.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les associés peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :
- les A.R. des lettres de convocation ; - les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ; - le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé ; - le rapport spécial du gérant relatif aux conventions intervenues en vertu de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 ; - l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé ; - Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- examen des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2024;
- quitus à la gérance;
- affectation des résultats de l'exercice;
- conventions de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966;
- questions diverses;
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2024, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Carlife conforme


Dès lors, quitus de sa gestion est donnée au gérant pour l'exercice écoulé. Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

Réserves – 5 351.00 €

Au surplus, l'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées au cours des trois exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE	DIVIDENDES	AVOIR FISCAUX
(numéro 1)	.Sans objet	
(numéro 2)	.Sans objet	
(numéro 3)	.Sans objet	

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Sans objet

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la gérance et les associés présents.

Carlier conforme


A.B.C.M. Locations

Sarl au capital de 7 622.45 €

2, rue Jeanne d'Arc
17730 - PORT DES BARQUES

RCS 393 496 054 00015

ANNEXE au 31 Décembre 2024

Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 30 juin 2025

(Exercice clos le 31 Décembre 2024)

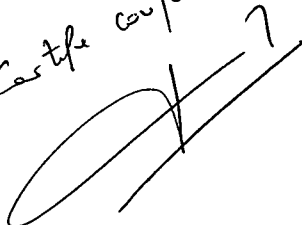
Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024 dont le total est de 452 423 € et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste dont le total est 13 920 €, dégageant une perte de 5 351 €

L'exercice à une durée de 12 mois recouvrant une période du 01 Janvier 2023 au 31 décembre 2024
3.

Les notes ci après font partie des comptes annuels

Ces comptes ont été établis par la gérance

André BARRUSTA

Carte conforme
A handwritten signature is written over a rectangular stamp. The stamp contains the text "Carte conforme" and a large number "7".

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		Formulaire à déposer en double exemplaire		N° 2065 - SD 2025	
Liberté Égalité Fraternité		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 11084* 26	
				Formulaire obligatoire (art. 223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le	01/01/24	et clos le	31/12/24	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
ABCM LOCATIONS SARL 2 rue Jeanne d'Arc 17730 PORT DES BARQUES					
SIRET 3 9 3 4 9 6 0 5 4 0 0 0 1 5			Mél : barusta@orange.fr		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
			SIRET		
B ACTIVITE					
Activités exercées Gestion immobilière			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	5 423
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindécies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdécies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdécies	
Autres dispositifs		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdécies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodécies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdécies		Francs ruralités revitalisation FRR, art. 44 quindécies A	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %			N°		
F COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON			Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable			Nom et adresse du conseil		
ACL EXPERTISE 17 promenade du Pradcau - 65000 TARBES					
Tél : 0562935000			Tél :		
CGA/OMGA			Viseur conventionné		
(Cocher la case correspondante)			Identité du déclarant		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 17/02/25 Lieu : PORT DES BARQUES		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire : Gérant BARRUSTA André		
			Signature		
Examen de conformité fiscale (ECF)			prestataire :		

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD[illegible]

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ABCM LOCATIONS SARL

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le																			
						3	1	1	2	2	0	2	4												
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210																			
	Production vendue	{ biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214																			
		{ services *		217		218						13 920													
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222													
	Production immobilisée *											224													
	Subventions d'exploitation reçues											226													
	Autres produits											230		3 604											
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232		17 524												
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)											234													
	Variation de stocks (marchandises)*											236													
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)											238													
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *											240													
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)										242		7 043											
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont CFE et CVAE * 243 170)										244		2 233											
	Rémunérations du personnel*											250													
	Charges sociales (cf. renvoi 380)											252													
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255					254		13 465																
	Dotations aux provisions											256													
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259							262		134													
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		65																				
	Total des charges d'exploitation (II)										264		22 875												
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270		-5 351											
Produits financiers (III) 280																294									
Charges financières (V)																									
Produits exceptionnels (IV)																290									
Charges exceptionnelles (VI) {												dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300								
												dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies I)	348												
Impôt sur les bénéfices* (VII)																306									
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)																310		-5 351							
B- RÉSULTAT FISCAL												Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312				314		5 351						
Reintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*											316													
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles											318													
	Provisions non déductibles*											322													
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)											324													
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-ets d'associés	247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248			330		7														
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249				251																	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											998													
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											999													
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997														
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44. octies A)	987					342															
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)	181		JEI (44. sexies A)	989																				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138																				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements et souscriptions outre-mer	344																				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345																							
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993																				
	dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit										346													
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)										655													
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)										643													
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)										645													
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)										647													
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)										648													
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)										641													
		Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)										990													
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)										649															
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS												Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352		354		5 423							
Déficit de l'exercice reporté en arrière *														356											
Déficits antérieurs reportables : *												dont imputés sur le résultat :										360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS												Bénéfice col.1	Déficit col.2	370		372		5 423							

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : ABCM LOCATIONS SARL		Néant ☐ *						
I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	1 000	402		404		406	1 000	
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420	29 700	422		424		426	29 700	
	Constructions	430	270 696	432		434		436	270 696	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	1 906	462		464		466	1 906	
	Autres immobilisations corporelles	470		472	832	474		476	832	
Immobilisations financières		480	1 152	482	1	484		486	1 153	
TOTAL		490	304 454	492	833	494		496	305 286	
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements allégués aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520	50 806	522	13 195	524		526	64 001	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550	1 906	552		554		556	1 906	
	Autres immobilisations corporelles	560		562	270	564		566	270	
TOTAL		570	52 711	572	13 465	574		576	66 177	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5				
		6	7	8	9	10				
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : ABCM LOCATIONS SARL				Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice	
						Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614	
Provisions pour risques et charges		620		622		624	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634	
	Sur stocks et en cours	640		642		644	
	sur comptes clients	650		652		654	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664	
TOTAL		680		682		684	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683				
Autres Immob. incorp	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735				
Inst. générales agencement amén. div.	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL	770		775				
				Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD 780			
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	57 474		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter			
Déficits imputés				983			
Déficits reportables				984	57 474		
Déficits de l'exercice				860	5 423		
Total des déficits restant à reporter				870	62 897		
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		380	
N° du centre de gestion agréé						388	
Montant de la TVA collectée						374	5 568
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378	1 170
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

5

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2025

Désignation de l'entreprise : ABCM LOCATIONS SARL		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)	
		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		016	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salaires".

Carte entreprise
28/30

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2025



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

SIREN

3 9 3 4 9 6 0 5 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABCM LOCATIONS SARL

ADRESSE (voie) 2 rue Jeanne d'Arc

CODE POSTAL 17730 VILLE PORT DES BARQUES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	450
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	4	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SCVI Dénomination B&C INVESTISSEMENTS

N° SIREN (si société établie en France) 389747312 % de détention 90,0000 Nb de parts ou actions 450,00

Adresse : N° 2 Voie Rue Jeanne D'Arc

Code postal 17730 Commune PORT-DES-BARQUES Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

SIREN

3 9 3 4 9 6 0 5 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABCM LOCATIONS SARL

ADRESSE (voie) 2 rue Jeanne d'Arc

CODE POSTAL 17730

VILLE

PORT DES BARQUES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905 2

Forme juridique SCI Dénomination HMPA IMMOBILIER

N° SIREN (si société établie en France) 488562240

% de détention 10,00

Adresse : N° 8 Voie Rue des Charmes

Code Postal 65690

Commune BARBAZAN-DEBAT

Pays France

Forme juridique SCI Dénomination B ET C IMMOBILIER

N° SIREN (si société établie en France) 413677113

% de détention 10,00

Adresse : N° 2 Voie Rue Jeanne d'Arc

Code Postal 17730

Commune PORT DES BARQUES

Pays France

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.